

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

FB/TD/CJ / n° 2021/04

Objet de la délibération :

Attribution de subventions
aux associations locales-
année 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 02

Votants : 25

Date de la convocation :

Le 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 avril 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène.

Excusés :

ROYNEL Eric, Pouvoir à A. THÉRON
ROUZET Sylvie, Pouvoir à S. BEULÉ

Absents :

ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ;

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

CONSIDERANT les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité,

CONSIDERANT l'examen de ces demandes en commissions communales à l'appui de dossiers complets,

Il est proposé :

- de signer la convention prévue à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires,
- d'accorder aux associations locales listées ci-après, les sommes suivantes.

Un crédit de 160 000 € est ouvert à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) et 30 000 € à l'article 657362 (CCAS) du budget primitif 2021.

Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.



2021-99

> SECTEUR D'ACTIVITE EDUCATION-JEUNESSE : RAPPORTEUR B. BONVIN

Les propositions ont été examinées en commission Education-jeunesse le 31/03/2021.

N° Dossier	ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
3	PARENTS D'ELEVE FCPE	0 €
4	COOPERATIVE PRIMAIRE L .DROUET + Transport	9 000 €
5	COOPERATIVE ELEMENTAIRE BILLARDIERE + Transport	4 000 €
6	COOPERATIVE MATERNELLE BILLARDIERE + Transport	4 000 €
TOTAL		17 000 €

Monsieur D. BONNET ne prend pas part au vote étant concerné par les associations du secteur EDUCATION-JEUNESSE.

Monsieur C. CLAIREMBAULT ne prend pas part au vote étant concernée par les écoles.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi des subventions municipales, d'un montant de **17 000 €**.

> SECTEUR D'ACTIVITE ENVIRONNEMENT-SECURITE : RAPPORTEUR CH HABEGGER

N° Dossier	ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
7	PREVENTION ROUTIERE	1 250 €
8	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 500 €
TOTAL		4 750 €

Messieurs E. SAUTEUR et T. AMELOT ne prennent pas part au vote étant concernés par l'association AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi des subventions municipales, d'un montant de **4 750 €**.



2021-100

> SECTEUR D'ACTIVITE ACTION SOCIALE : RAPPORTEUR P. EVENO

Les propositions ont été examinées en commission Action Sociale le 18/03 dernier.

N° Dossier	ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
9	POINT REFUGE	1 000 €
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	30 000 €
10	SECOURS CATHOLIQUE	1 800 €
11	ACTION EMPLOI	8 100 €
12	SERVICES FAMILLES	2 100 €
13	AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	800 €
14	SERVICE SOINS INFIRMIER AIDE A DOMICILE	240 €
15	CENTRE DE SOINS DU PRIEURE	4 850 €
	Subvention exceptionnelle	5 000 €
18	FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN	1 100 €
19	APF FRANCE HANDICAP (LES PARALYSES DE FRANCE)	300 €
41	ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	1 000 €
	TOTAL	56 290 €

Madame C. COMBEAU ne prend pas part au vote étant concernée par une association du secteur ACTION SOCIALE.

Monsieur E. ROYNEL (Pouvoir à A. THÉRON) ne prend pas part au vote étant concerné par les associations ACTION EMPLOI et SERVICES FAMILLES.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi des subventions, d'un montant de **56 290 €**.

> SECTEUR D'ACTIVITE ACTION SPORTIVE : RAPPORTEUR JP MARCHAND

Les propositions ont été examinées en commission Action Sportive le 27/03 dernier.

N° Dossier	ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
20	AMICALE SPORTIVE	73 000 €
21	ENT. SPORT. MAINTENON-PIERRES (Sect.Cyclisme)	* 1 500 €
22	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	400 €
	TOTAL	74 900 €

* Sous réserve que la course ait lieu.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés pour l'octroi des subventions, d'un montant de **74 900 €**.



2021-101

➤ **SECTEUR D'ACTIVITE – VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE :**
Rapporteur A. PONÇON

Les propositions ont été examinées en commissions Vie Culturelle le 16/03 dernier.

N° Dossier	ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
26	E.V.T.	2 500 €
27	ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'EPERNON	
28	CPTCEE CLUB PHILATELIQUE	500 €
30	ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPERNON	7 000 €
32	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Section UNC d'Épernon "ACVG-UNC" dont subvention mémoire (400 €)	1 000 €
33	COMITE JUMELAGE MAINTENON	500 €
35	EPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	1 500 €
36	AME	4 000 €
37	SUB THEATRE	0 €
38	SOUVENIR Français - Comité de Chartres	250 €
39	RACINES CULTURELLES	1 000 €
TOTAL		18 250 €

Madame P. EVENO ne prend pas part au vote étant concernée par l'association ANCIENS COMBATTANTS.

Monsieur E. ROYNEL (Pouvoir à A. THÉRON) ne prend pas part au vote étant concerné par les associations :

- COMITE DE JUMELAGE, EPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi des subventions, d'un montant de **18 250 €**.

Soit un total général tout secteur d'activités confondu de **171 190 €**.

Fait et délibéré à Épernon, le 12 avril 2021

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

